

Le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé

Denis AVIGNON

en 9 questions

Pourquoi et quand le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé a-t-il été créé ?

Expert en santé et en bien-être animal, en santé publique, sollicité pour ses compétences en matière d'environnement et de biodiversité, dans un futur proche utilisateur de biotechnologies, nanotechnologies et d'algorithmes « intelligents », prescripteur et dispensateur de molécules sensibles, le vétérinaire est désormais un acteur regardé et engagé de la société.

Si la profession est déjà encadrée par un Code de déontologie, l'individu ou la société d'exercice vétérinaire doivent avoir des repères éthiques « augmentés » en phase avec les enjeux sociétaux actuels. Il est important de replacer l'homme au centre de ce monde professionnel qui s'accélère, de prendre le temps de la réflexion à l'abri de toute pression et de l'emballement médiatique dont la puissance et les capacités de nuisance sont décuplées par les réseaux sociaux.

Le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé a été créé par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV) lors de sa session des 12 et 13 décembre 2018. Cette instance est indépendante, le CNOV en assurant le support administratif et financier.

Quel est le rôle du Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé ?

Le Comité d'éthique a pour mission de conduire une réflexion pour éclairer la profession vétérinaire et la société civile sur les questions d'éthique qui relèvent de son périmètre. Il peut être, en accord avec le Conseil National de l'Ordre, à l'initiative de l'organisation de débats publics.

Quel est le périmètre du Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé ?

Les problèmes éthiques et les questions de société en relation avec les animaux, la santé

publique, l'environnement et la biodiversité :
 - usages des animaux domestiques (productions, sports et loisirs, compagnie, expérimentation), pratiques vétérinaires et zootechniques ;
 - progrès de la connaissance et des technologies ;
 - questions liées à la faune sauvage et au biotope.

Le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé est-il strictement consultatif ?

Le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé est un organisme strictement consultatif qui n'émet que des avis ou des recommandations qui n'ont aucune force opposable. Il ne peut en aucune façon prendre de décision.

Qui peut saisir le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé ?

Le Comité d'éthique est à la disposition de la profession vétérinaire et plus largement de toute profession ou organisme public ou privé en relation avec l'animal, l'environnement et la santé publique. Il est saisi par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires sur la base d'un dossier préliminaire technique et scientifique, support de la demande de saisine. Chaque question posée au Comité d'éthique est déterminée lors d'une session du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires qui nomme le groupe de travail sur lequel le Secrétaire général du Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé s'appuiera pour en préciser le périmètre. Ce groupe pourra faire appel à des intervenants extérieurs à l'Ordre des vétérinaires.

Les réunions du Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé sont-elles publiques ?

Non, les réunions qui auront lieu 3 fois par an ne sont pas publiques. Les avis sont adoptés à

la majorité, les opinions divergentes sont publiées en annexe. Les avis et recommandations rendus par le comité sont communiqués par le Secrétaire général au Conseil national de l'Ordre des vétérinaires qui les rend publics.

Qui sont les membres du Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé ? Comment sont-ils nommés ?

La composition du comité est pluridisciplinaire. Elle fait appel à un large panel de membres représentatifs de la société civile et de la communauté scientifique. Le comité comprend 14 membres choisis, pour une durée de 3 ans, par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires pour leur compétence et leur intérêt pour les questions éthiques. Il est géré par un bureau composé du Président du Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé et d'un Secrétaire général, membre du Conseil national de l'Ordre.

Quels sont les premiers sujets qui vont être traités par le Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé ?

Les deux sujets retenus pour l'année 2019 sont :
 - l'euthanasie non médicalement justifiée des animaux ;
 - l'usage des objets connectés sur l'animal et notamment l'utilisation, la gestion des données produites.

Qu'est-ce que l'éthique ?

Le philosophe Paul RICOEUR, dans « Ethique » du Dictionnaire de philosophie politique et morale la définit ainsi : « *Vivre bien, avec et pour les autres, dans des intentions justes* ».